

pas de plainte à formuler au sujet du programme. Tout y est pour le mieux. Mais j'ai mentionné alors que ce programme pouvait être simplement fictif; en effet il indique qu'au centre d'instruction supérieure les recrues tirent 56 balles de fusil, 120 balles de mitrailleuse, et 32 balles de fusil antichar. Dans sa déclaration le ministre a dit, je crois, qu'il n'était pas certain si la recrue tirait en réalité le nombre de coups que mentionne le programme. Il s'informa auprès du sous-chef de l'état-major général, qui était présent, puis il ajouta qu'il était certain que les soldats tiraient ces coups. Or, le hansard de vendredi dernier m'apprend que le ministre a déclaré que les recrues n'ont pas de fusils Lee-Enfield pour les exercices de mousqueterie, et que les soldats pouvaient apprendre le tir avec des Ross ou d'autres sortes de fusils. Je dirai, au ministre que le seul moment où la recrue possède un fusil Lee-Enfield c'est quand il se couche sur une toile, au champ de tir, pour tirer les premières balles de son cours d'instruction.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député parle-t-il d'instruction élémentaire ou supérieure?

M. WHITE: Je parle de centres d'instruction supérieure. Au centre d'instruction élémentaire, la recrue ne tire que du fusil. Je désire que le ministre se renseigne au camp Borden et donne au comité l'assurance que chaque recrue qui passe par ce centre d'instruction supérieure du camp Borden tire le nombre de cartouches de fusil, de mitrailleuse et de fusil anti-char indiqué dans le programme que le ministre a consigné au hansard.

Il s'est présenté un cas de soldats partis pour outre-mer avant d'avoir complété leur entraînement. On supposait, je crois, que les jeunes gens envoyés à Hong-Kong pourraient y compléter leur entraînement. A l'heure actuelle, toute recrue qui arrive en Angleterre peut se trouver dans la mêlée le lendemain. Je ne crois pas qu'il soit exagéré de demander au ministre de donner au comité l'assurance que chaque recrue qui suit l'entraînement tire réellement le nombre de cartouches indiqué dans le programme. Le ministre, un soldat de carrière, sait que le tir du fusil, de la mitrailleuse, du canon anti-char ou de toute autre arme à feu est peut-être la partie la plus importante du cours d'instruction.

Je ne désire pas revenir à la question des allocations puisque le ministre a épuisé ce sujet; cependant, il est une question que je lui poserai. Lorsque le Bureau des allocations a fixé la solde du simple soldat et l'allocation

payable à son épouse, la solde a été portée de \$1.10 à \$1.30. Sur quoi s'est-on fondé pour établir la solde à \$1.30 et l'allocation de l'épouse à \$30 par mois?

L'autre jour, l'honorable député de Peel (M. Graydon) a posé au ministre une question au sujet des soldats en congé qui voyagent du littoral à l'Ontario central; il lui a demandé si on leur accordait une compensation pour le temps employé à faire le trajet. On m'informe qu'on n'en accorde pas. Le ministre a promis de se renseigner. Si les faits sont tels que je les crois être, aura-t-il l'obligeance de s'en occuper? Il sera le premier à reconnaître qu'un soldat domicilié en Ontario ne devrait pas se voir retrancher plusieurs jours de permission à cause du temps qu'il doit prendre pour se rendre de la côte chez lui.

En dernier lieu, je demanderai au ministre si son département étudie la question d'une modification du modèle de casque d'acier que porte le simple soldat. J'ai vu des illustrations de nouveaux genres de coiffures à l'usage des troupes américaines, allemandes, françaises et japonaises.

L'hon. M. RALSTON: Je me suis efforcé de prendre note de chaque question de l'honorable député tout en écoutant la suivante; j'espère les avoir toutes notées.

Il a d'abord parlé de renforts. Il faut, naturellement rester dans la relativité, car il est impossible de prévoir ce qui arrivera, mais les quartiers généraux canadiens et le commandant du corps, en consultation avec le War Office, en est arrivé à établir une échelle. Le nombre de soldats fixé par cette échelle se trouve actuellement outre-mer. L'honorable député comprendra que je ne puis pas lui révéler les chiffres, il ne s'y attend pas, mais je puis lui donner l'assurance, ainsi qu'au comité, que les effectifs complets prévus à l'échelle établie par le commandant de corps et les quartiers généraux canadiens en consultation avec le ministère de la Guerre, sont actuellement outre-mer.

M. WHITE: Le ministre voudrait-il faire connaître au comité les divers genres de renforts, c'est-à-dire ce qu'il entend par renforts auxiliaires, compagnies de dépôt, renforts d'unité, et le reste.

L'hon. M. RALSTON: Je crains de n'avoir pas compris l'honorable représentant. Les renforts sont tenus dans ce que nous appelions en Angleterre des unités de dépôt, mais la désignation a été changée en celle d'unités de renfort. Il en existe pour l'infanterie, l'artillerie, les bataillons de mitrailleurs, les signaux et ainsi de suite. Plusieurs unités ont